

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES
AU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 9 DECEMBRE 2024

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal,

Présidence : Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Suzy LEMOINE, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQC, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI

Absents excusés représentés :

Housseem DHAOUADI représenté par Aurélien PERROT de la délibération n° 2024-109 à la délibération n° 2024-139 incluse
Benoit CORDIN représenté par Patrick LEBOUQC de la délibération n° 2024-109 à la délibération n° 2024-139 incluse
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD de la délibération n° 2024-109 à la délibération n° 2024-139 incluse
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON de la délibération n° 2024-109 à la délibération n° 2024-139 incluse

Absents : Florence BARONE, Josette GOMILA, Anne CLERTE-DURAND, Mohamed KAMLI de la délibération n° 2024-109 à la délibération n° 2024-139

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Jules CHAMOUX, Stéphane DREYFUS, Nelly LOUIS, Géraldine LUCO

Après avoir désigné Abdelhay FARQANE comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

Début de la séance à :18 h 10

Ont été examinées les délibérations suivantes :

N° Délibération	Objet	Vote
109	Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2024	Approuvé à l'unanimité
110	Relevé des décisions du n° 2024-132 au n° 2024-156 incluse	Approuvé à l'unanimité
111	Désignation de deux représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour l'Insertion, l'Education et les Soins (AIES)	Approuvé à l'unanimité
112	Ratification de la convention de partenariat avec l'association Banlieue Climat	Approuvé à l'unanimité
113	Décision modificative n° 1 - Exercice 2024	Approuvé à l'unanimité
114	Modification du règlement interne de la commande publique	Approuvé à l'unanimité
115	Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, à compter du 1er janvier 2025	Approuvé à l'unanimité
116	Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public entre la ville de Trappes et la société Les fils de Madame Géraud SAS, nouveau délégataire de la convention de Délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la ville	Approuvé à l'unanimité

117	Adhésion à l'association régionale des Cités-Jardins d'Ile-de-France	Approuvé à l'unanimité
118	Approbation des tarifs et des règlements généraux des conditions de mise à disposition des équipements culturels "Halle culturelle - la Merise", "Auditorium du Conservatoire de musique et de danse" et "Cinéma Omar Sy- Grenier à sel"	Approuvé à l'unanimité
119	Avis sur le nombre de dérogations au repos dominical accordées par le Maire aux établissements de commerce de détail	Approuvé à l'unanimité
120	Approbation du règlement de subvention à la rénovation des devantures de commerce	Approuvé à l'unanimité
121	Fusion des écoles maternelle et élémentaire Stendhal	Adopté à la majorité Contre : Mme BRUNATI Abstentions : Mme BELHOUT – M. MALANDAIN
122	Avenant n°1 à la convention portant création d'une entente intercommunale entre la ville de Trappes et la ville de Magny-les-Hameaux pour l'organisation de la production mutualisée de repas destinés aux enfants des restaurants scolaires et aux crèches	Approuvé à l'unanimité
123	Approbation de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour le centre-ancien de la Ville de Trappes	Approuvé à l'unanimité
124	Approbation de la convention cadre triennale relative au renouvellement du label de la cité éducative de Trappes 2024-2026 et de la convention de mutualisation au titre du fonds de la cité éducative de Trappes	Approuvé à l'unanimité

125	Renouvellement convention protection complémentaire 2024-2029	Approuvé à l'unanimité
126	Mise à jour du tableau des emplois	Approuvé à l'unanimité
127	Recours à des bénévoles dans le cadre des activités de service public de la commune et approbation de la convention type d'accueil d'un collaborateur occasionnel du service public bénévole	Approuvé à la majorité Contre : Mme BRUNATI Abstention : M. MALANDAIN
128	Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Aidons la recherche dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein	Approuvé à l'unanimité
129	Approbation du règlement intérieur du complexe sportif J Monquaut	Approuvé à l'unanimité
130	Acquisition de la parcelle AY60 pour la réalisation de la crèche cité nouvelle	Approuvé à l'unanimité
131	Délibération rectificative suite à une erreur matérielle de la délibération 2022-375 - Acquisition en VEFA suivant le dispositif prévu à l'article R.2122-3 du Code de la commande publique de deux locaux bruts de béton sans vitrine au rez-de-chaussée des bâtiments B et C de l'opération immobilière de Nexity accordée par le PC 78621 21 E0004	Approuvé à l'unanimité
132	Convention de servitude pour le passage du réseau de gaz GRDF sur l'avenue Hennequin (parcelle AK 46), entre GRDF et la commune de Trappes	Approuvé à l'unanimité

133	Convention de mise à disposition du Système d'Information Géographique entre Saint-Quentin-en-Yvelines et la commune de Trappes	Approuvé à l'unanimité
134	Intégration au domaine public de la rue Le Corbusier	Approuvé à l'unanimité
135	Rétrocession des parcelles AX96 et AX97	Approuvé à l'unanimité
136	Versement de diverses avances aux associations et au Centre communal d'action sociale - exercice 2025	Approuvé à l'unanimité
137	Non-attribution de subvention à l'association Étoile sportive des cheminots de Trappes-Saint-Quentin-en-Yvelines (ESCT SQY) au titre de l'année 2024	Approuvé à la majorité Contre : Mme BRUNATI Abstention : Mme BELHOUT
138	Approbation du règlement relatif à la procédure et aux critères d'attribution des subventions aux associations	Approuvé à la majorité Abstention : Mme LE HIR
139	Vœu pour une gestion équitable et solidaire de l'eau	Approuvé à l'unanimité

Toute délibération approuvée peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Publié pour affichage sur le site de la ville le

13 DEC. 2024

Pour extrait certifié conforme
Trappes, le Ali RABEH
Maire de Trappes



Ali Rabeh